

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/170

COMMANDE PUBLIQUE (1.3)

**Convention de partenariat entre le
SIECF et la ville d'Hazebrouck dans le
cadre du programme « ACTEE » et des
sous-programmes « LUM'ACTE » et «
SCHEM'ACTEE »**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221214-2022__170-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

- Le **programme ACTEE 1** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est un dispositif soutenu par la FNCCR et par EDF. Son objectif consiste à financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :
→ l'efficacité énergétique des bâtiments publics
→ la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Ce programme ACTEE 1 est aujourd'hui terminé.

- Le **programme ACTEE 2**, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021), vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,...).

- Au sein du programme ACTEE, le **dispositif Lum'ACTE** vise in fine à réduire les consommations d'électricité des collectivités, dont l'éclairage représente plus de 40 % selon une étude Ademe/FNCCR/AITF.

L'objectif est de moderniser le parc et développer des équipements innovants et utiles aux nouveaux usages des citoyens. Heliio accompagne les communes dans l'optimisation de leurs dépenses énergétiques.

Le sous-programme Lum'ACTE lancé dans le cadre du programme ACTEE permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses de maîtriser leurs consommations et améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage public.

- Enfin, l'ADEME aide les collectivités à la réalisation d'un **Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)** pour permettre aux collectivités territoriales d'initier des projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires) sont des outils structurants permettant de connaître et agir sur le patrimoine, en croisant des enjeux énergétiques (centraux dans le contexte actuel) et des enjeux patrimoniaux (mise au norme réglementaire, vente/acquisition, stratégie de rénovation, etc....).

A cet effet, le programme ACTEE a mis en place, de manière conjointe avec l'ADEME, un modèle de cahier des charges pour la réalisation d'un SDIE dans le but d'aider les collectivités territoriales dans sa rédaction

- La **Démarche Schem'ACTEE** complète cet outil en proposant un financement de tout ou partie d'un SDIE afin d'encourager l'élaboration de stratégie de gestion du patrimoine des collectivités sur le long terme.

SCHEM'ACTEE est le nouvel outil du programme ACTEE pour aider au financement de ces schémas.

L'aide est plafonnée à 80 000 € par SDIE, ce dispositif d'accompagnement vise tous les bâtiments publics tertiaires, propriété des collectivités territoriales de tout type (commune, CA, CC, CU, métropole, Conseil départemental, régional, etc.).

Pour la mise en place opérationnelle de ces deux programmes, il conviendra de signer une convention de partenariat entre le SIECF et la Ville d'HAZEBROUCK.

Il est enfin précisé que le SIECF TE Flandre est lauréat des appels à projet ACTEE.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la (les) convention(s) ayant pour objet de définir le cadre du Partenariat entre le SIECF et la Ville d'HAZEBROUCK pour le déroulement opérationnel de ces programmes et ce, dans le respect de la convention de mise en œuvre du Programme ACTEE ainsi que tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL.